



INSTRUCTIONS DE COURSE HABITABLE 2021-2024

Nom de la compétition : 53^{ème} Coupe Blondeau Marine Habitables

17^{ème} DJINN's CUP

Date : Lundi 7 Août 2023

Lieu : Port d'Ars-en-Ré et Pertuis breton

Autorité Organisatrice : CNAR

Grade : 5C

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil

Lever lundi	Coucher lundi
06.32	21.21

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information à l'entrée du club-house du CNAR.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club-house
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre appuyé de 2 signaux sonores cela signifie que la course est retardée et que les concurrents sont invités à rester à terre.
- 4.3 Pavillon H plus un signal sonore : la course est retardée et les bateaux doivent rester au port avec interdiction de le quitter.
- 4.4 Lorsque ces pavillons sont amenés, appuyés d'un signal sonore, les concurrents sont invités à rejoindre immédiatement la zone de départ.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Un **briefing** aura lieu lundi 7 Août à **8h00** au club-house avec café-croissants
- 5.2. **Premier signal d'avertissement à 9h30 au large du banc du Bûcheron**

Pleine mer	Basse mer	coeff.
09h28	15h55	92
22h00		86

Les skippers devront prendre en compte le tirant d'eau de leur bateau pour quitter le port à temps - Interruption des courses entre 13h00 et 14h30 pour le pique-nique (si possible échouage/mouillage)

- **15.30** : signal d'avertissement pour courses à suivre selon la météo

5.3. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

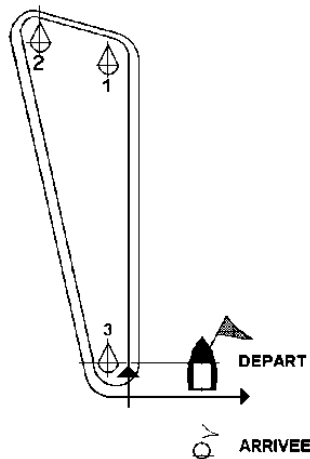
Les pavillons de classe seront : CNAR

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est situé au large du banc du Bûcheron

8. LES PARCOURS

8.1. PARCOURS TACTIQUE



Parcours de type « banane » avec l'ordre de passage suivant :

Départ 1 ; 2 ; 3 ; 1 ; 2 ; 3 ; Arrivée

Le cap compas approximatif de la première marque sera si possible affiché au bateau comité.

8.2. PARCOURS COTIER :

Sera décrit lors du briefing, et dépendra des conditions météo

9. MARQUES

Marque de départ	Marque de parcours	Marque d'arrivée
Bouée crayon jaune	Bouée blanche FFV et Banque Populaire	Bouée crayon jaune

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES : banc du Bûcheron et zone d'aquaculture.

11. LE DEPART

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

11.1 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après le signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'est pas prévu de changement de parcours

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée du parcours tactique et des parcours côtiers sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité et la bouée crayon jaune.

14 SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un Tour.

Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Toutes classes	Temps cible	Temps limite pour finir pour le premier	Temps limite pour finir après le premier
Parcours construit	40 mn	60mn	20 mn
Parcours côtier	2h00	3h00	1h30

15.2 : Le manquement à respecter ce temps cible ne pourra donner lieu à demande de réparation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1)

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au club- house. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé au club-house. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

16.3 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16.4 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation :

- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs,

17 CLASSEMENT

17.1 **Une course doit être validée pour constituer une série**

17.2 **Courses retirées**

Aucune

17.3 Le classement est établi sur le nombre réel des inscrits de l'épreuve.

17.4 Deux types de classement seront effectués :

- un classement général par calcul de temps compensé (temps sur temps) pour l'ensemble des bateaux inscrits.
- un classement série DJINN (DJINN 7 et BLUE DJINN)

17.5 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel à la fin des inscriptions.

18 REGLES DE SECURITE

Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place.

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Le canal VHF affecté pour l'épreuve est le « 72 ».

PORT DU GILET DE SAUVETAGE

Il est obligatoire sur décision du comité de course par l'envoi du pavillon « Y ».

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau doit être conforme aux règles de jauges de sa classe.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

27 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. REMISE DES PRIX

Celle-ci est fixée à 20.30 à l'Ecole de Voile (et non aux Etablissements Blondeau comme précisé dans l'Avis de Course)

29. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitre désignée : Présidente du Comité de Course : Sylviane ANNONIER

Responsabilité organisatrice : Jean-Claude JEGOU 06 10 78 86 59

Caroline DRAVENY 06 66 07 06 63